



RÈGLEMENT OFFICIEL 2027

La Trace des Wolfs

TDW 10-15-30 duo 10 Km

Marche nordique 15 Km

Article 1 – Organisation

La Trace des Wolfs est organisée le dimanche 7 février 2027

Par le WolfGambteam, association Loi 1901.

Article 2 – Parcours

Course	Départ	Lieu de départ	Distance**	D+**	Ravito terrain
TDW 10	9h 45	Foyer de Gambais Rue château trompette	10 km	125	Non
TDW 15	9h 20		16 km	245	Non
TDW 30	9 h00		30 Km	375	Oui
TDW MN	9H 50		16 km	245	Non
TDW 10 Duo	9H45		10 Km	125	Non

Les arrivées seront jugées à Gambais. Les parcours officiels pourront être affichés sur le site d'accueil des coureurs. Ils peuvent être modifiés par l'organisation, si nécessaire, sans que le règlement soit modifié. Les zones de départ et d'arrivée des 5 courses seront au foyer rural de Gambais rue château trompette

Chaque coureur s'engageant dans une de ces courses a pleinement conscience de sa difficulté et engage sa propre responsabilité en prenant le départ de celle-ci.

Il devra être bien entraîné et en excellente condition physique.

Article 3 – Inscription

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés **âgés de 18 ans révolus**, le jour de la course Les tarifs d'inscription sont de :

Course	Tarifs (hors frais de gestion)		Limitée à	
TdW 10 et DUO	15,00 €		160	participants
TdW 15	20,00 €		300	participants
TdW 30	30,00 €		190	participants
MN 15	20,00 €		100	participants

Les inscriptions s'effectuent via Internet sur **le site de CHRONOTEAM**

<https://www.chronoteam.org/FR/>

Aucune inscription ne sera prise en compte sur place ou par téléphone. Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

CERTIFICAT MÉDICAL / PPS / LICENCE

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), vous avez l'obligation de fournir un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, portant obligatoirement la mention de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme ou du sport) en compétition.

Ou

La copie de votre licence sportive en cours de validité, uniquement FFA et FFTRI, FFCO, FFPM, UNSS si la mention « non-contre-indication à la pratique du sport (cap) en compétition » y figure.

Attention :

Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course **7/2/ 2027 vs 7/2/2026** et portant mention de la clause suivante : « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ». L'ensemble des pièces manquantes est à faire parvenir impérativement **avant le 31 Janvier 2026 à minuit** sur votre dossier.

*Les licences compétition **FSCF, FSGT, UFOLEP , FFTRI, FLSLC** sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.*

À la suite du changement récent de réglementation, nous accepterons également les attestations PPS (Parcours de Prévention Santé) que vous pourrez joindre à votre dossier.

Article 4 - Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, et ce participant sera disqualifié sur le champ. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible et porté **sur la poitrine** durant l'intégralité de la course, sans être couvert par un vêtement. Tout concurrent souhaitant basculer son inscription vers une des autres courses de La Trace des Wolfs, devra en faire la demande par mail au partenaire CHRONOTEAM avant le **31 janvier 2027** minuit. Si le montant de l'inscription est alors plus élevé, il devra s'acquitter de la différence pour valider sa participation. A l'inverse, aucun remboursement ne sera perçu dans le cas d'une inscription moins chère.

Article 5 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par la société CHRONOTEAM utilisant un système de chronométrage électronique. Des points de contrôle pourront être positionnés sur le parcours pour s'assurer de la régularité de course des concurrents. En souscrivant à une épreuve de La Trace des Wolfs, vous acceptez les CGV de la société CHRONOTEAM

Article 6 - Classement

Les classements : général et « scratch » seront mis à disposition sur le lieu de l'arrivée, après validation du comité d'organisation. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Article 7 - Récompenses

- Seuls les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement scratch seront récompensés.
- Seuls les coureurs arrivants et passants la ligne d'arrivée seront classés et bénéficieront
- D'une médaille finisher
- Les récompenses ne seront remises qu'aux coureurs présents à la remise des prix
- Remises des prix se fera 40 mn après chaque arrivée
- Primes de courses (bon d'achat DECATHLON)
- Il sera remis pour la TDW 30 une prime de 50 € pour le vainqueur homme et femme
- Il sera remis pour la TDW 16 une prime de 30 € pour le vainqueur homme et femme
- Il sera remis pour la TDW 10 et MN une prime de 25 € pour le vainqueur homme et femme
- Il sera remis pour la TDW 10 duo une prime de 25 € pour l'équipe gagnante
-

Un prix sera remis au (1er) club avec au moins 5 coureurs ou coureuses les mieux classés sur les deux courses (Trail)30 et 15 km

Le classement de l'Epreuve MN TDW 10 et duo ne seront pas pris en compte dans de ce classement par équipe.

Calcul des points :

1	2	3	4	5	6 et +	
50	25	15	7	3	1	

Article 8 – Temps limite de course

Des temps limites de course seront appliqués. Tout coureur arrivant en dehors de ces barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs mobiles. Les suiveurs VTT avertiront alors le dernier coureur étant passé sous cette limite horaire et son dossard lui sera retiré. Le balisage ne sera plus garanti après la fermeture de la course.

Article 9 – Sécurité

-Les rares parties bitumées (traversée de villages) ne sont pas fermées à la circulation.

-Les coureurs doivent donc respecter le code de la route comme n'importe quel piéton et les signaleurs vous indiqueront de quel côté de la route évoluer.

-Des bénévoles sont toutefois positionnés à chaque intersection importante afin d'indiquer aux coureurs si le passage est libre ou non.

-Chaque coureur s'engage à respecter les consignes des signaleurs, des V.T.T mobiles et des ambassadeurs. En cas d'imprévu indépendant de notre volonté l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours...

Article 10 – Sécurité médicale

Une salle de replis chauffée et peut contenir 300 personnes est situé au foyer rural de Gambais à proximité du lieu de départ et d'arrivée des courses

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. Il est rappelé aux coureurs qu'ils sont les premiers garants de leur propre sécurité en respectant les consignes sachant qu'ils évoluent en milieu naturel parfois hostile. L'organisation ou ses représentants pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Sa puce lui sera retirée, signifiant sans appel sa mise hors course. L'organisation se réserve le droit d'utiliser tous les moyens qui lui semblent nécessaires pour assurer la prise en charge du coureur en privilégiant sa sécurité, sans que ces décisions fassent l'objet de quelque contestation possible. Les moyens de secours et d'évacuation exceptionnels pourront être à la charge du coureur secouru, aussi il est de la responsabilité de chacun de souscrire à une assurance personnelle (voir Article 9 - Assurance).

Article 11 - Assurances Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents de La **Trace des Wolfs**. Un justificatif pourra être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident et rapatriement : Chaque coureur doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve incluant les frais de recherche et de secours. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération du WOLGAMBTEAM (UFOLEP affiliée Française d'Athlétisme) . Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 12 - Propreté

Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course. L'organisation tient particulièrement à ce que le parcours reste propre à l'issue de la course. Chaque coureur devra porter sur lui ses détritiques, qu'il pourra déposer aux postes de ravitaillements mis en place ou à l'arrivée. Tout coureur surpris à jeter ses emballages, tubes de gel ou tout autre déchet sur le parcours et refusant de les ramasser à **sera averti et disqualifié à l'arrivée** : le numéro de son dossard sera relevé et l'infraction lui sera spécifiée par un signaleur fixe ou un VTT mobile qui notera l'endroit.

Équipements communs recommandés : • Réserve d'eau • 1 gobelet personnel. Aucun contenant ne sera à disposition sur les ravitaillements • Une réserve alimentaire • 1 Téléphone portable, chargé, avec les numéros d'urgence affiché sur le dossier

Équipements conseillés : • 1 veste imperméable et respirante ou équivalent permettant de supporter le mauvais temps. • Maillots manches longues chauds type 2ème couche ou combinaison d'une première couche (plus légère) et d'un coupe-vent déperlant. / météo • Les Bâtons : ne sont pas autorisés

NE VOUS SUR-ESTIMEZ PAS NE SOUS-ESTIMEZ PAS L'ÉPREUVE A LAQUELLE VOUS PARTICIPEZ

Article 16 – Abandon

Sauf cas d'urgence médicale, tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement se présenter à un signaleur ou au responsable du point de ravitaillement le plus proche afin de lui remettre sa puce. En cas de rencontre avec le serre-file, c'est ce dernier qui retirera la puce au concurrent.

Article 17 – Sanctions

Les coureurs s'inscrivant dans une des épreuves de la TDW s'engagent à respecter strictement le règlement. Tout manquement entraînera les sanctions suivantes : Dossard non-visible= classement annulé Non-assistance à un concurrent en danger ou difficulté= Disqualification Non-respect du code de la route= 10 mn de pénalité J Non-respect de l'environnement et des sites traversés par un Traileur et/ou son accompagnant =Disqualification Insultes et/ou menaces par un Traileur et/ou son accompagnant auprès d'un membre de l'organisation ou du public =. Disqualification (dans ce cadre, l'organisation se réserve le droit d'entamer les poursuites avec les moyens légaux à disposition qu'elle jugera nécessaire à l'encontre de la ou des personnes concernées) Non-respect de l'article sur la mise en avant de ses sponsors ou partenaires individuels = Disqualification Triche constatée= Disqualification Equipement obligatoire incomplet Refus de se soumettre à un contrôle de l'organisation quel qu'il soit (médical, matériel antidopage... Liste non exhaustive)= Disqualification Avis médical négatif Mise hors course Passage hors temps limite au point de contrôle Mise hors course Non-respect de l'article Zones sensibles= Disqualification

Article 18 - Jury d'épreuve

Celui est constitué d'un des deux directeurs de course, du Président de **WolfGambteam** et d'un représentant de l'équipe médical. La décision du jury est irrévocable.

Article 19 - Cas de force majeure

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

Article 20 - Développement Durable

Respectueux de son environnement, **WolfGambteam** s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. La participation aux épreuves associées implique l'acceptation du participant des actions mises en place.

Article 21 - Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément **WolfGambteam** (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 22 – CNIL / RGPD

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard. La participation à l'une des courses de La Trace des Wolfs implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.

LE WOLFGAMBTTEAM

